

Justin, comte de Chasseloup-Laubat

1805 - 1873

Justin Napoléon Samuel Prosper Chasseloup-Laubat est né le 29 mars 1805 à Alexandrie (Piémont, Italie). Son père, Francis, marquis de Chasseloup-Laubat (1754-1833), né à St-Sornin (Charente-Maritime) était général sous l'Ancien Régime. Brillant spécialiste du génie, rallié à la Révolution, il défendit Montméry (1792), dirigea les sièges de Maastricht (1794), de Mayennes (1795), de Milan et de Manton (1796), de Dantzig et de Stralsund (1806-1807). Rallié en 1814 aux Bourbons, il fut élevé à la pairie par Louis XVIII.

Justin Prosper Chasseloup-Laubat ne choisit pas la carrière militaire mais entra au Conseil d'Etat en 1828, à l'âge de 23 ans, comme auditeur. Fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1829, il assista à la chute du gouvernement de Charles X suite à la révolution de 1830. Sous la Monarchie de Juillet et le règne de Louis-Philippe, il continua à servir au Conseil d'Etat et fut nommé Maître des requêtes en 1831, chargé des fonctions de commissaire du gouvernement. Il fut élu en 1838 député de l'arrondissement de Marennes, puis nommé conseiller d'Etat l'année suivante. Ce fut un bel avancement: entré comme auditeur en 1828, il parvenait en dix ans plus tard au grade de Conseiller d'Etat.

Survinrent la Révolution de 1848 et l'avènement de la II^e République. Il se présenta aux électeurs de la Charente-Inférieure où sa famille avait des attaches profondes, son père et sa mère y étant nés et son grand-père paternel y exerçait la charge de capitaine général du guet, garde-côte maritime. Aujourd'hui la Charente-Inférieure est devenue le département de la Charente-Maritime dont Marennes est le chef-lieu départemental. Chasseloup-Laubat fut élu à l'Assemblée législative en 1849.

En 1851, le Prince Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République, l'appela au ministère de la Marine et des Colonies. C'était le temps de la transformation de la marine à voile. Son passage au ministère fut court: il ne dura que dix mois et Chasseloup-Laubat quitta ses fonctions de Ministre de la Marine le 26 octobre 1851. Le 2 décembre de cette année, la II^e République disparaît, emporté par le coup d'Etat accompli par le Prince Président. Un an après, le 2 décembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte restaure l'Empire et prend le nom de Napoléon III. Pour donner une nouvelle orientation à la gestion de l'Algérie, Napoléon III crée le 24 juin 1858 le ministère de l'Algérie et des Colonies qu'il confie au Prince Jérôme Napoléon. Celui-ci ne reste pas longtemps à son poste et est remplacé le 24 mars 1859 par Chasseloup-Laubat. Pourtant, ce ministère de l'Algérie suscitait beaucoup de mécontentements, notamment de la part des militaires qui voyaient d'un mauvais œil l'abolition du Gouvernement Général de l'Algérie, placé jadis sous leur autorité. Napoléon III supprime le ministère de l'Algérie et des Colonies le 24 novembre 1860 et le même jour Chasseloup-Laubat est nommé ministre de la Marine, en remplacement de l'amiral Hamelin.



Entretemps, la conquête de la Cochinchine a commencé. En 1858, la flotte française en Extrême-Orient sous le commandement de l'amiral Rigault de Genouilly avait victorieusement participé aux côtés des Anglais à la campagne de Chine, se terminant par la prise de Canton et de Tientsin. Le 1er septembre, les bâtiments de guerre français bombardent le port de Tourane (Da Nang). Le soir, la ville tombe. Renonçant à prendre Hué, Rigault de Genouilly envoie ses troupes vers le sud, à la conquête de Saigon. En Février 1859, l'escadre de Rigault de Genouilly est présente à l'embouchure de la rivière de Saigon, remonte la rivière en bombardant les forts qui se trouvent sur son chemin et prend Saigon à l'issue d'une courte bataille. Le 1er novembre de cette année, Rigault de Genouilly est remplacé à sa demande par l'amiral Page comme commandant en chef du corps expéditionnaire.

La flotte française est appelée en 1860 à participer à une deuxième expédition contre la Chine. La campagne se termine en octobre par la prise de Pékin et la signature d'un traité de paix avec la Chine. L'amiral Charner, nommé en avril 1860 commandant en chef des forces navales en Extrême-Orient, envoie

sa flotte vers le sud et commence la véritable conquête de la Cochinchine. Il lance ses troupes à l'assaut du camp retranché de Chi Hoa qui tombe en février 1861. La province de Gia Dinh est dès lors entièrement aux mains des Français. Charner décide de s'attaquer à My Tho qui ouvre aux troupes françaises l'accès au delta du Mékong. Alors que Chasseloup-Laubat est aux commandes au ministère de la Marine depuis moins d'un an, un décret impérial nomme le contre-amiral Bonard en remplacement de Charner à la tête du corps expéditionnaire. Bonard prend le commandement le 30 novembre 1861, envoie ses troupes attaquer Biên Hoa, Ba Ria, Vinh Long et achève la conquête de la Cochinchine.

Le 5 juin 1862, un traité de paix est signé avec la cour de Hué aux conditions dictées par Bonard: cession à la France des trois provinces orientales de la Cochinchine: Gia Dinh, Biên Hoa et Dinh Tuong, versement sur dix ans d'une indemnité de guerre de 20 millions de Francs, acceptation de la liberté religieuse et ouverture au commerce international de trois ports, dont Tourane. L'amiral Bonard quitte le Viêt-Nam après la ratification du traité de juin 1862 par la cour de Hué à l'issue de laquelle il a été reçu solennellement par l'empereur Tu Duc en avril 1863. Il est remplacé par l'amiral Pierre de La Grandière à partir de mai 1863. Ne pouvant se résigner à la perte de ses trois provinces du Sud, la cour de Hué envoie une ambassade conduite par Phan Thanh Gian à Paris pour négocier le rachat des trois provinces orientales. Les opinions en France sont partagées. Un certain nombre de ministres et de parlementaires s'inquiètent du coût de l'expédition cochinchinoise, d'autant plus que le Second Empire s'est lancé dans une expédition hasardeuse au Mexique. De l'autre côté, le ministre de la Marine Chasseloup-Laubat est un partisan déterminé du maintien des trois provinces conquises sous l'autorité française. Néanmoins, le capitaine de frégate Gabriel Aubaret est nommé consul de France à Bangkok avec la mission secrète d'engager avec la cour de Hué de nouvelles négociations. L'Empereur Napoléon III semble favorable à un amendement du traité de 1862 et à rétrocéder les trois provinces à la cour de Hué, en échange d'un protectorat sur l'ensemble des six provinces de la Cochinchine.

Le 21 juin 1864, Aubaret signe à Hué un nouveau traité selon les termes souhaitées par la Cour d'Annam. Les trois provinces orientales sont rétrocédées à la cour de Hué en échange d'un protectorat sur les six provinces de la Cochinchine. La suzeraineté de l'Empereur est affirmée dans le traité mais une clause précise que cela n'entraîne aucune idée de vassalité. Les adversaires à Paris de la non-révision du traité de 1862 ne restent pas inactifs et le gouvernement expédie le 8 juin un contrordre à Aubaret signifiant sa décision de s'en tenir au traité de 1862. La missive arrive seulement après la signature par Aubaret du nouveau traité.

La campagne se poursuit à Paris pour la non-ratification du traité signé par Aubaret. Le 4 novembre 1864, Chasseloup-Laubat présente à l'Empereur un rapport capital sur l'Indochine que celui-ci lui avait demandé un an plus tôt. Le ministre de la Marine se prononce totalement en faveur du maintien des trois provinces orientales de la Cochinchine sous l'autorité de la France. Le 10 novembre, le conseil des ministres décide de rejeter le projet de rétrocession et de protectorat. Le traité Aubaret est donc désavoué et ne sera pas ratifié. En Cochinchine, l'amiral de La Grandière, sous prétexte de rétablir l'ordre et de réprimer les mouvements de résistance dans les provinces du Sud, se lance à l'attaque des trois autres provinces occidentales: Chau Doc, Ha Tiên et Vinh Long. Ces provinces sont également annexées en juin 1867. La France achève l'annexion de la Cochinchine.

C'est également en cette année que Chasseloup-Laubat quitte le ministère de la Marine, remplacé par l'amiral Rigault de Genouilly. Ainsi se termine la carrière ministérielle de Chasseloup-Laubat. Après avoir été pendant dix mois ministre de la Marine en 1851, Chasseloup-Laubat avait retrouvé ses fonctions ministérielles en 1858, fonctions qu'il a conservées d'une façon ininterrompue pendant près de neuf ans, de mars 1858 à janvier 1867, d'abord en tant que ministre de l'Algérie et des Colonies, puis retrouvant son ancien ministère de la Marine à partir de 1860. Sous son long ministère a été achevée l'annexion de la Cochinchine, ainsi que l'établissement du protectorat français sur le Cambodge. Le 17 juillet 1869, un décret impérial nomme Chasseloup-Laubat aux fonctions de ministre président le Conseil d'Etat. Le IIe Empire devait s'écrouler peu de temps après, suite au désastre de Sedan en 1870. Aux élections du 8 avril 1871, Chasseloup-Laubat se présenta de nouveau à sa circonscription d'origine et fut une nouvelle fois choisi comme représentant par les électeurs de la Charente-Inférieure.

Deux ans plus tard, il meurt à Versailles, le 29 mars 1873, le jour anniversaire de sa naissance 68 ans plus tôt.

Vinh Dao